

Torcy le 06 février 2007

Aux occupants des appartements
du 5 rue Jules Vallès

Objet : paraboles sur le toit-terrasse

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons par la présente que lors des deux précédentes assemblées générales, il a été voté l'interdiction formelle d'installer des antennes ou paraboles privatives sur les balcons. En ce qui concerne la pose sur le toit-terrasse, la procédure entre autre prévoit obligatoirement une demande d'autorisation au syndic accompagnée des pièces énoncées dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2005 (résolution n° 8 – paragraphe f).

Nous avons pourtant eu l'occasion de constater que 2 paraboles ont été fixées sur le toit terrasse de l'immeuble, au niveau du 5 rue Jules Vallès, et ce sans autorisation.

Par conséquent, nous remercions la ou les personnes ayant installé ces paraboles, de bien vouloir les retirer dans un délai de 15 jours.

Dans le cas où ces paraboles seraient encore en place à l'issue de ce délais et ne connaissant pas le ou les propriétaires de ces paraboles, nous serions contraint de les faire retirer par une entreprise compétente aux frais des occupants du 5 rue Jules Vallès.

Dans cette attente, Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Conseil Syndical

Ce courrier du conseil syndical a été rédigé en concertation avec le syndic FONCIA ICV et celui-ci reste à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires. Vous pouvez contacter Mr MATHIEU ou Mme SAINT-MARCOUX au 01.55.85.15.58